



PATLY 2 : LE PLAN D' ACTIONS ALPIN POUR LA CONSERVATION DU TÉTRAS-LYRE ET DE SES HABITATS 2017-2022



Photo : B. Bellon



Comité de pilotage – 18 avril 2018, Gap





- “ **Introduction**
- “ **Proposition de positionnement sur le pilotage des actions et la mise en œuvre des opérations**
- “ **Composition du comité de pilotage et du comité technique**
- “ **Rôle des différentes instances**
- “ **Calendrier 2018**
- “ **Financements existants potentiels pour la mise en œuvre des opérations**
- “ **Présentation du programme Biodiv'sports de montagne**



Rédaction du projet
février- mars 2017

Présentation et avis du CSRPN Auvergne Rhône-Alpes
avril 2017

COFIL de lancement
septembre 2017

Séminaire des PNA en région AuRA
novembre 2017

Positionnement des maîtres d'œuvre en tant que pilotes et/ou
opérateurs

COFIL – définition et validation des pilotes d'actions



<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/exposition-especes-menacees-en-region-auvergne-a12666.html>

(Accueil > Eau Nature Biodiversité > Nature et biodiversité > Plans nationaux d'actions (PNA) et déclinaisons régionales en Auvergne-Rhône-Alpes > Actualités régionales)

- “ Poster mis à la disposition gracieusement
- “ En téléchargement ou en prêt
- “ Utilisation autorisée sans modification ni utilisation commerciale
- “ Formulaire de demande à remplir



Un emblème alpin de l'interface forêt-pelouses.

Le Tétrax-Lyre est présent dans les Alpes et dans les Pyrénées. C'est un oiseau rare et menacé. Ses habitats sont les pelouses et les forêts de montagne. Il est très sensible aux perturbations humaines et aux changements climatiques.

Le Tétrax-Lyre est un oiseau rare et menacé. Ses habitats sont les pelouses et les forêts de montagne. Il est très sensible aux perturbations humaines et aux changements climatiques.

Des actions multi-partenariales ciblant en priorité le cœur de population

Les actions de conservation du Tétrax-Lyre consistent à protéger et restaurer ses habitats, à surveiller sa population et à sensibiliser le public.

Les actions de conservation du Tétrax-Lyre consistent à protéger et restaurer ses habitats, à surveiller sa population et à sensibiliser le public.

Multiplions les actions de conservation du Tétrax-Lyre !

Plus personnes le Tétrax-Lyre, il est possible de protéger les actions. Favoriser la connaissance de l'espèce et de ses habitats, un protocole d'habitat/territoire est proposé pour améliorer le suivi démographique de l'espèce.

Plus personnes le Tétrax-Lyre, il est possible de protéger les actions. Favoriser la connaissance de l'espèce et de ses habitats, un protocole d'habitat/territoire est proposé pour améliorer le suivi démographique de l'espèce.

Faisons ensemble pour une cohabitation avec le Tétrax-Lyre !

Faisons ensemble pour une cohabitation avec le Tétrax-Lyre !



Proposition de positionnement sur le pilotage des actions et la mise en œuvre des opérations





Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

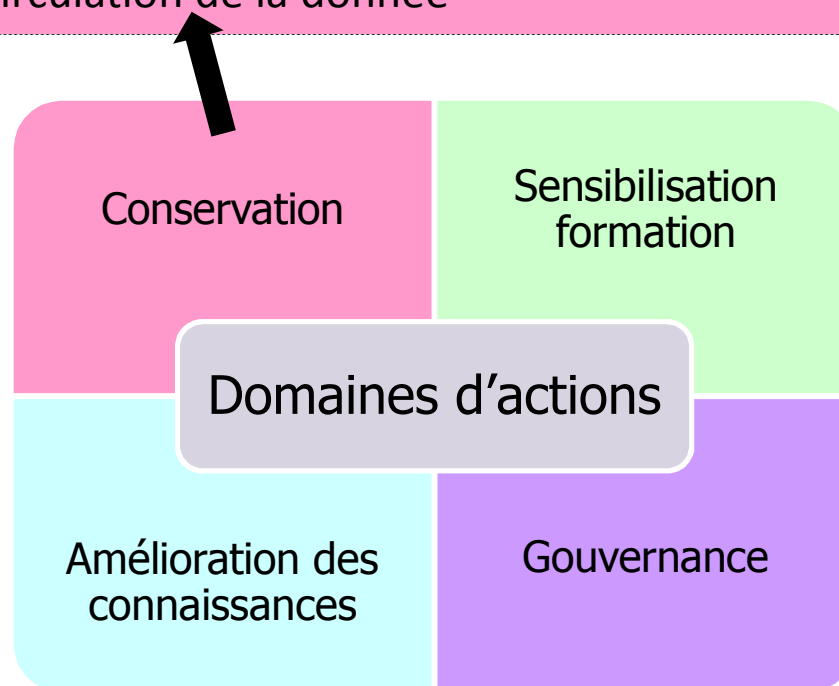
Les pilotes :

- Participer à la rédaction des fiches actions en lien avec le comité technique (COTECH) et l'animateur général
- Assurer la coordination des opérations au sein de l'action qu'ils pilotent et le lien entre les différents opérateurs
- Mettre en place des groupes de travail **alpin** regroupant tous les opérateurs concernés des Alpes du Nord et du Sud
- S'assurer de la mise en œuvre des opérations
- Assister les opérateurs dans la mise en œuvre de leur action
- S'assurer de la mise en œuvre de l'évaluation de leur action (mise en place d'indicateurs de suivi, réalisation des opérations, ...)
- Tenir informer l'animateur général de l'avancement de leur action (opérations)
- Etablir le bilan annuel de leur action et le restituer à l'animateur général et au COTECH
- Rendre compte de la contribution des différents opérateurs de l'action



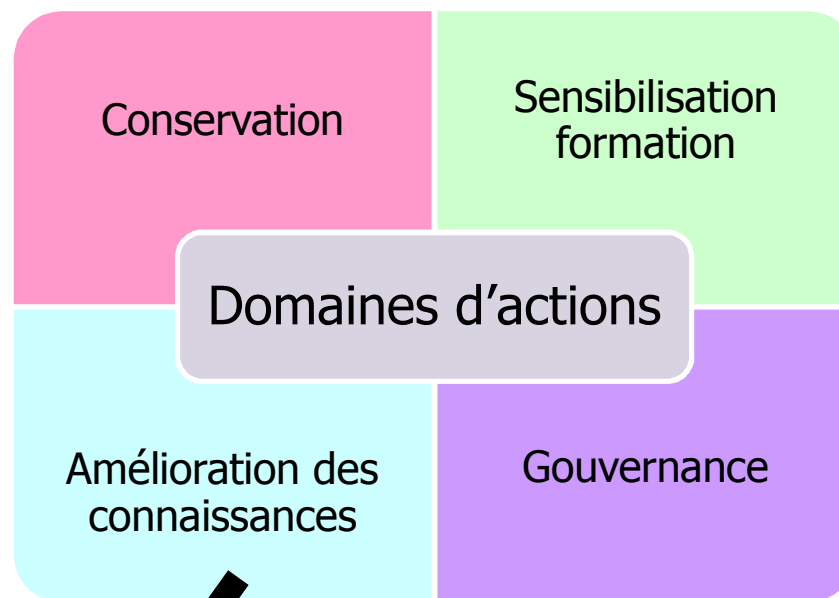
Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

- PA Type 2**
- A1 : Développement d'une boîte à outils (avenant au diagnostic, guide de bonnes pratiques, ...)
- A2 : Identification des enjeux (pratiques humaines, Tétrasyre)
- A3 : Mise en œuvre de mesures de conservation (restauration d'habitats, zones refuge, visualisation des câbles)
- Nouvelles actions**
- A4 : Intégration des enjeux des habitats du Tétrasyre dans les politiques publiques
- A5 : Intégrer les enjeux Tétrasyre dans les projets d'aménagements (mesures ERC)
- A6 : Bases de données et circulation de la donnée





Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

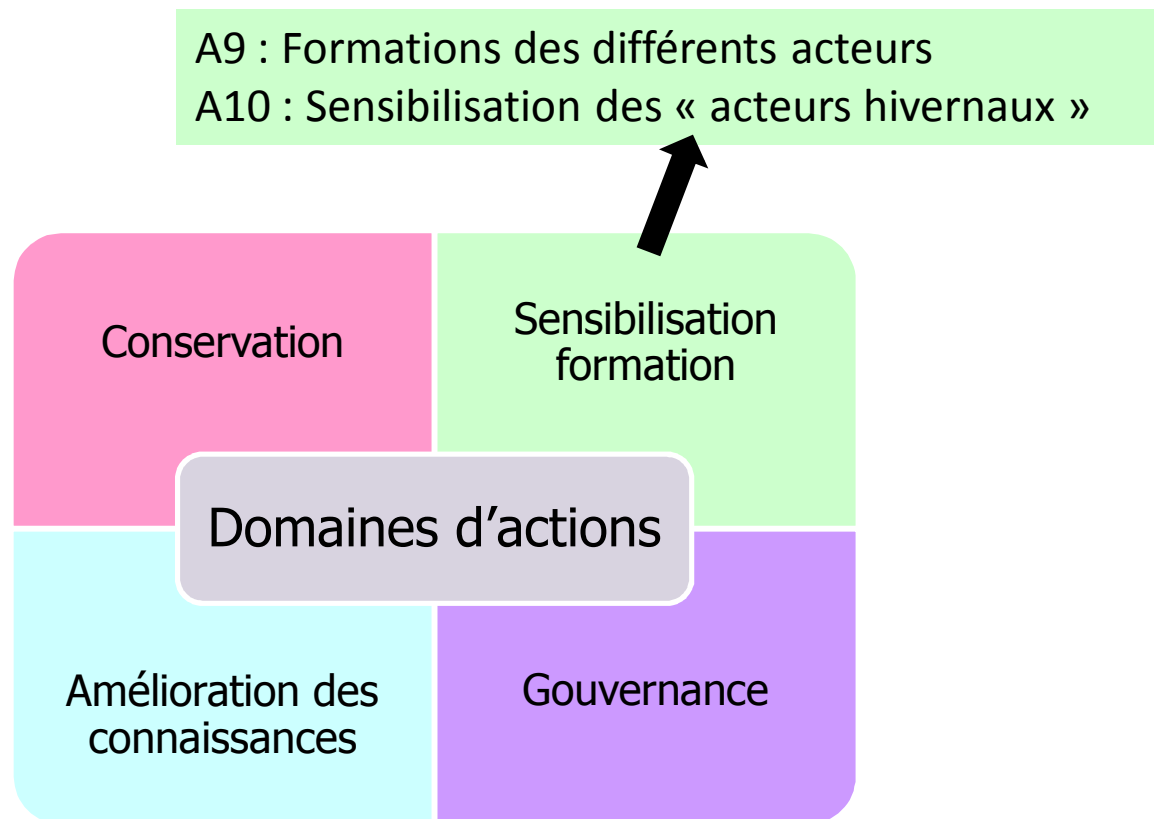


A7 : Evaluer les réponses des actions de conservation (analyser la réponse et créer des indicateurs de réponse)

A8 : Suivi démographique du Tétrasyre (comptages, bilan démographique, suivi sanitaire, suivi génétique, ...)

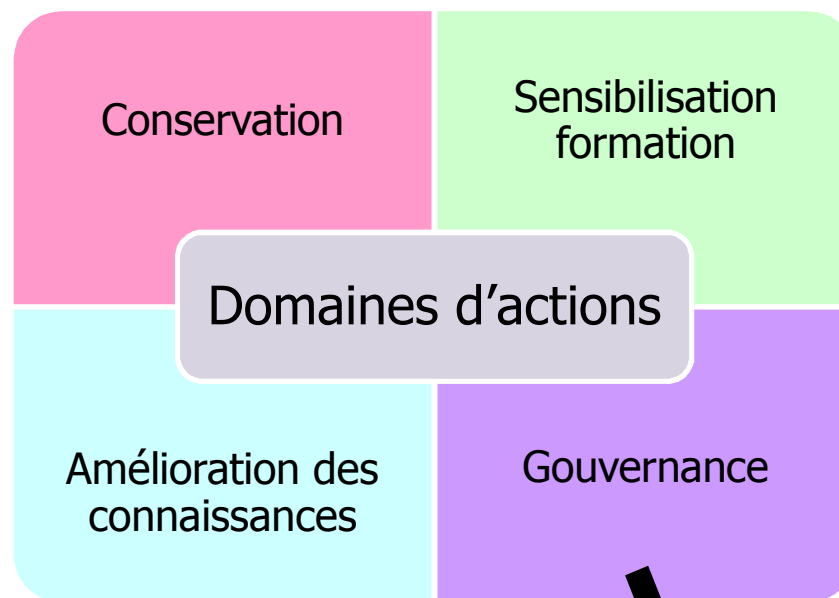


Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations





Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations



A11 : Gouvernance du plan (COPIL, bilans, évaluation du plan, communication, ...)



Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

Actions de conservation		Candidat
1	Disposer d'une boîte à outils opérationnelle pour la mise en œuvre et l'évaluation des actions engagées	OGM FRC AuRA
2	Optimiser les stratégies d'interventions par l'identification, la priorisation et la cartographie des conditions environnementales et des pressions humaines influençant le statut de conservation du Tétrasyre.	OGM
3	Multiplier les actions de conservation du Tétrasyre et de ses habitats à l'échelle locale	OGM et FRC AuRA
4	Intégrer la conservation et la quiétude des habitats dans les politiques publiques sectorielles dédiées à la montagne	FRC AuRA
5	Intégrer la conservation et la quiétude du Tétrasyre et de ses habitats dans les projets d'aménagement	FDC 38 et DSF
6	Optimiser la gestion et la circulation des données inhérentes au PATLY	OGM



Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

Actions d'amélioration des connaissances		Candidat
7	Évaluer les impacts des actions de préservation/restauration du Tétrasyre et de ses habitats	?
8	Pérenniser et améliorer le suivi démographique du Tétrasyre	OGM
Actions de sensibilisation/formation		Candidat
9	Organiser des formations labellisantes des acteurs du plan	FRC AuRA
10	Sensibiliser à la prise en compte des enjeux de conservation du Tétrasyre en période hivernale	FRC AuRA
Actions de gouvernance		Candidat
11	Organiser la gouvernance du plan d'actions	OGM



Les opérateurs :

Cf. tableau papier



Composition du comité de pilotage (COPIL) et du comité technique (COTECH)





Le comité de pilotage (COPIL) :

les DREAL, les Régions, l'OGM, un représentant de chaque collectif AuRA et un représentant de chaque collectif PACA

- Approuver le plan d'actions
- Arrêter les orientations stratégiques et budgétaires
- Valider les propositions techniques du comité technique
- Définir les priorités d'actions
- Rechercher des porteurs de projet et de financement
- Valider le programme annuel des actions proposé
- Réaliser le suivi et l'évaluation opérationnelle des actions et l'utilisation des moyens financiers
- Assurer, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions et l'utilisation des moyens financiers
- Assurer la coordination des actions de communication extérieure en lien avec l'animateur général



Composition du COFIL et du COTECH

	Personne représentante dans les Alpes du nord	Personne représentante dans les Alpes du sud
Service de l'état		
Collectivités territoriales		
Structures agricoles et forestières		
Structures cynégétiques		
Structure de sport de nature et touristiques		
Gestionnaires d'espaces naturels		
Association de protection de la nature		



Composition du COFIL et du COTECH

Service de l'état	AFB ; CGET Alpes ; CSRPN ; DIACT ; DDT ; DRAAF ; DREAL ; ONCFS ; SIAV
Collectivités territoriales	ARPE ; ANEM ; Conseil départementaux ; Conseils régionaux ; PNR
Structures agricoles et forestières	ADEM ; CRPF/CNPF ; FAI ; ONF ; SEA
Structures cynégétiques	ANCM ; CGM ; FDC ; FRC ; GIC ; IMPCF ; PCGM
Structure de sport de nature et touristiques	agences touristiques départementales ; Atout France ; CAF ; comités départementaux du tourisme ; comités régionaux du tourisme ; CRRP ; DSF ; FCAM ; FFME ; Mountain Riders ; Mountain Wilderness ; syndicats des guides de montagne, des accompagnateurs de montagne et des moniteurs de ski
Gestionnaires d'espaces naturels	Communauté de communes en charge de N2000 ; CREN ; CEN ; Parcs nationaux
Association de protection de la nature	Frapna ; LPO



Le comité technique (COTECH) :

~~Les pilotes d'actions et l'animateur général~~

**Comité composé d'un représentant de chaque collectif AS et AN
(dont les pilotes) + animateur général**

- Soumettre les propositions techniques
- Etablir les fiches actions
- Proposer les priorités d'actions
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions



Composition du COFIL et du COTECH

	Personne représentante dans les Alpes du nord	Personne représentante dans les Alpes du sud
Service de l'état		
Collectivités territoriales		
Structures agricoles et forestières		
Structures cynégétiques		
Structure de sport de nature et touristiques		
Gestionnaires d'espaces naturels		
Association de protection de la nature		



Rôles des différentes instances





Les partenaires financiers et techniques :

- Financer la maîtrise d'ouvrage et l'animation générale du PATLY 2
- Participer au COPIL et aux prises de décisions
- Participer à la définition des objectifs et des orientations techniques du plan
- Veiller à la prise en compte des orientations du plan dans les politiques de l'état et des régions



Le comité de pilotage (COPIL) :

les DREAL, les Régions, l'OGM, un représentant de chaque collectif AuRA et un représentant de chaque collectif PACA

- Approuver le plan d'actions
- Arrêter les orientations stratégiques et budgétaires
- Valider les propositions techniques du comité technique
- Définir les priorités d'actions
- Rechercher des porteurs de projet et de financement
- Valider le programme annuel des actions proposé
- Réaliser le suivi et l'évaluation opérationnelle des actions et l'utilisation des moyens financiers
- Assurer, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions et l'utilisation des moyens financiers
- Assurer la coordination des actions de communication extérieure en lien avec l'animateur général



Le comité technique (COTECH) :

~~Les pilotes d'actions et l'animateur général~~

**Comité composé d'un représentant de chaque collectif AS et AN
(dont les pilotes) + animateur général**

- Soumettre les propositions techniques
- Etablir les fiches actions
- Proposer les priorités d'actions
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions



Les pilotes :

- Participer à la rédaction des fiches actions en lien avec le COTECH et l'animateur
- Assurer la coordination des opérations au sein de l'action qu'ils pilotent et le lien entre les différents opérateurs
- Mettre en place des groupes de travail **alpin** regroupant tous les opérateurs concernés des Alpes du Nord et du Sud
- S'assurer de la mise en œuvre des opérations
- Assister les opérateurs dans la mise en œuvre de leur action
- S'assurer de la mise en œuvre de l'évaluation de leur action (mise en place d'indicateurs de suivi, réalisation des opérations, ...)
- Tenir informer l'animateur général de l'avancement de leur action (opérations)
- Etablir le bilan annuel de leur action et le restituer à l'animateur et au COTECH
- Rendre compte de la contribution des différents opérateurs de l'action

Les opérateurs :

- Réaliser les opérations
- En charge de rechercher les financements nécessaires à leur réalisation



L'animateur général (OGM) :

- Etablir les fiches actions en lien avec les pilotes et le COTECH
- Préparer le programme d'actions annuel et le diffuser au partenariat du plan
- Centraliser l'ensemble des données du plan
- Mettre à disposition des maîtres d'œuvre l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement des actions et opérations
- Accompagner les pilotes dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions
- Organiser et animer les COPIL et COTECH
- Assurer le suivi du plan en lien avec le COPIL
- Restituer le bilan des actions au COPIL
- Etablir le bilan annuel des actions et le diffuser au partenariat du plan
- Assurer la présentation du plan auprès des instances intéressées

Le référent scientifique et technique :

- Apporter un soutien scientifique et technique aux maîtres d'œuvre du plan
- Participer à l'animation des COPIL (et COTECH)
- Soumettre pour avis (en lien avec l'animateur et les pilotes) au CS de l'OGM₁₅



Calendrier 2018





- COTECH : juin-juillet 2018 ?
 - ” hiérarchisation des actions et notamment les actions de conservation
 - ” rédaction des fiches actions
- Lancement des actions : au cours de l’année
- l’Essentiel du plan : diffusion fin 2018



Actions de conservation		Objectif
1	Disposer d'une boîte à outils opérationnelle pour la mise en œuvre et l'évaluation des actions engagées	Priorité 1
2	Optimiser les stratégies d'interventions par l'identification, la priorisation et la cartographie des conditions environnementales et des pressions humaines influençant le statut de conservation du Tétrasyre.	Priorité 1
3	Multiplier les actions de conservation du Tétrasyre et de ses habitats à l'échelle locale	Priorité 1
4	Intégrer la conservation et la quiétude des habitats dans les politiques publiques sectorielles dédiées à la montagne	Priorité 1
5	Intégrer la conservation et la quiétude du Tétrasyre et de ses habitats dans les projets d'aménagement	Priorité 1
6	Optimiser la gestion et la circulation des données inhérentes au PATLY	Priorité 1



Pilotage des actions et mise en œuvre des opérations

Actions d'amélioration des connaissances		Objectif
7	Évaluer les impacts des actions de préservation/restauration du Tétrasyre et de ses habitats	Priorité 2
8	Pérenniser et améliorer le suivi démographique du Tétrasyre	Priorité 3
Actions de sensibilisation/formation		
9	Organiser des formations labellisantes des acteurs du plan	Priorité 1
10	Sensibiliser à la prise en compte des enjeux de conservation du Tétrasyre en période hivernale	Priorité 2
Actions de gouvernance		
11	Organiser la gouvernance du plan d'actions	Priorité 1



Financements potentiels pour la mise en œuvre des opérations





Financements potentiels européens

FEDER

Fonds Européen de Développement Economique Régional

CTE <i>Coopération Territoriale Européenne</i>	FSE <i>Fonds Structurels Européens</i>	POIA <i>Programme Opérationnel Interrégional du massif Alpin</i>
Volet Interrégional Europe	Programme opérationnel Rhône-Alpes et PACA	Programme opérationnel Rhône-Alpes et PACA
Volet Transnational Espace Alpin		
Volet Transfrontalier France - Italie (ALCOTRA)		
Volet Transfrontalier France - Suisse		

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

PDR Programme de Développement Rural Régional

Auvergne - Rhône-Alpes / PACA

LIFE

Sous-programme "Environnement"



Financements potentiels européens

FEDER

Fonds Européen de Développement Economique Régional

CTE

Coopération Territoriale Européenne

Volet Interrégional
Europe

Volet Transnational
Espace Alpin

Volet Transfrontalier
France - Italie (ALCOTRA)

Volet Transfrontalier
France - Suisse

Pas d'appels de fonds



Financements potentiels européens

FEDER

Fonds Européen de Développement Economique Régional

CTE

Coopération Territoriale Européenne

Volet Interrégional
Europe

Volet Transnational
Espace Alpin

Volet Transfrontalier
France - Italie (ALCOTRA)

Volet Transfrontalier
France - Suisse

*Le 3^{ème} appel de fonds s'est déroulé sur le 2^{ème} semestre
de 2017 (finalisation fin avril 2018)
Pas de prochaine date de communiquée*



Financements potentiels européens

FEDER

Fonds Européen de Développement Economique Régional

CTE

Coopération Territoriale Européenne

Volet Interrégional
Europe

Volet Transnational
Espace Alpin

Volet Transfrontalier
France - Italie (ALCOTRA)

Volet Transfrontalier
France - Suisse

Faire un appel à projet :
pas en 2018

Délai trop court pour 2019

Conditions :

Besoin d'un chef de file Italien et un chef de file Français



Financements potentiels européens

FEDER

Fonds Européen de Développement Economique Régional

CTE

Coopération Territoriale Européenne

Volet Interrégional
Europe

Volet Transnational
Espace Alpin

Volet Transfrontalier
France - Italie (ALCOTRA)

Volet Transfrontalier
France - Suisse

Avant le 27 avril 2018 : établir une fiche préparatoire (sur demande) qui permet de recevoir les formulaires à transmettre avant le 15 juin 2018

Avant le 2 novembre 2018 : faire une demande en complétant une fiche préparatoire et transmettre les formulaires avant le 18 janvier 2019

Conditions :

- Besoin d'un chef de file Suisse et un chef de file Français
- Répondre aux axes du programme



FEADER PACA :

Conditions : sont éligibles les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ayant conclu des contrats Natura 2000, et qui disposent de droits réels ou personnels sur les espaces sur lesquels s'appliquent les opérations. Il peut également s'agir de personnes disposant d'un mandat les qualifiant juridiquement pour intervenir

Calendrier : dates limites de dépôt des dossiers : le 25 mai 2018 et 9 septembre 2018

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

PDR Programme de Développement Rural Régional

Auvergne - Rhône-Alpes / PACA



Financements potentiels européens

FEADER AURA:

Conditions :

Premier appel à projet : *il s'adresse aux collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes et syndicats de communes*

Second appel à projet : *mêmes structures et établissements publics fonciers, chambres agricultures, agriculteurs et groupement d'agriculteurs, PME, associations foncières syndicales autorisées, associations à vocations agricole, environnementales, forestières ou foncières*

Calendrier : *dépôt demandes de subventions avant le 13 juillet 2018 (sélection 19/10/18)*

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

PDR Programme de Développement Rural Régional

Auvergne - Rhône-Alpes / PACA



Échéances :

Appel de fonds : mi-avril 2018

Note de service : 12 juin 2018

Proposition complète : janvier 2019

Début des projets au plus tôt : 1^{er} juillet 2019

Conditions :

Un pilote et maximum 8 partenaires

LIFE

Sous-programme "Environnement"



Financements potentiels Nationaux, Régionaux et Interrégionaux

CIMA

Convention Interrégionale du Massif des Alpes

Agrifaune

Groupe Technique National Agrifaune Pastoralisme et petite faune de montagne



Financements potentiels Nationaux, Régionaux et Interrégionaux

CIMA

Convention Interrégionale du Massif des Alpes

Pas d'appels de fond à ce jour



Financements potentiels Nationaux, Régionaux et Interrégionaux

Agrifaune

Groupe Technique National Agrifaune Pastoralisme et petite faune de montagne

Budget déjà alloué



Financements potentiels internationaux hors Union Européen

Programmes thématiques et géographique de la coopération extérieure

IP

Instrument de Partenariat pour la coopération avec les pays tiers (Pays Hors EU)



Financements potentiels internationaux hors Union Européen

Programmes thématiques et géographique de la coopération extérieure

IP

Instrument de Partenariat pour la coopération avec les pays tiers (Pays Hors EU)

Calendrier :

Appels à proposition : 6 avril 2018

Date de clôture : 21 mai 2018

Domaines :

Information et environnement

Bénéficiaires :

ONG de développement, associations, régions, UE, Espace Economique Européen, Suisse



Financements potentiels pour la mise en œuvre des opérations

Bénéficiaires	Porteurs de projets
Agriculture : CERPAM ADEM SEA 73	FEADER CIMA Agrifaune
Chambre agriculture :	FEADER FEDER FSE CIMA LIFE Agrifaune
Collectivité locale, départementale, régionale et territoriale : Conseil département Conseil régional	FEDER CTE EUROPE FEDER CTE France Suisse FEDER CTE Alcotra France Italie FEDER FSE POIA LIFE CIMA



Financements potentiels pour la mise en œuvre des opérations

Bénéficiaires	Porteurs de projets
Centre de formation, centre de recherche public et privé : CSRPN IRSTEA	FEDER CTE EUROPE FEDER CTE France Suisse FEDER CTE Alcotra France Italie POIA LIFE IP
Etablissements publics : DREAL DRAAF ONCFS DDT ONF	FEDER CTE EUROPE FEDER CTE France Suisse FEDER CTE Alcotra France Italie FEDER CTE Espace Alpin FEDER FSE POIA FEADER LIFE IP
Parc Naturels régionaux et nationaux : PN et PNR ASTERS Natura 2000 RNR	FEDER CTE Alcotra France Italie CIMA



Financements potentiels pour la mise en œuvre des opérations

Bénéficiaires	Porteurs de projets
PME : DSF	FEDER CTE EUROPE FEDER CTE France Suisse FEDER CTE Alcotra France Italie FEDER CTE Espace Alpin FEDER FSE POIA LIFE IP
Organismes et acteurs touristiques : Clubs Alpins Accompagnateurs et guides Montagne	FEDER CTE France Suisse
Associations : LPO Mountain Wilderness Mountain Riders FDC SEA 74 FAI 38	FEDER CTE EUROPE FEDER CTE France Suisse FEDER CTE Alcotra France Italie FEDER FSE FEADER POIA LIFE CIMA Agrifaune (FDC, SEA 74 et FAI)



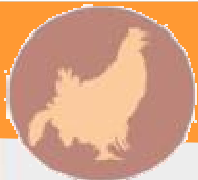
Présentation du programme Biodiv'sports



BIODIV!SPORTS

Les partenaires





Comment construire l'avenir ensemble ?

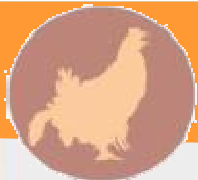
Objectif : concilier pratiques sportives et respect de la biodiversité.

Constat : Difficultés d'accès à l'information pour les pratiquants, envie de préserver le milieu naturel. Impacts avérés du dérangement sur certaines espèces.

Projet à l'initiative de la LPO : Informer sur les zones sensibles pour les espèces cibles. Sensibiliser, inciter à agir ensemble, créer de la donnée et valoriser les initiatives.

L'esprit du projet : Ne pas être dans la contrainte mais dans le dialogue et le partage de connaissances pour trouver une solution durable.





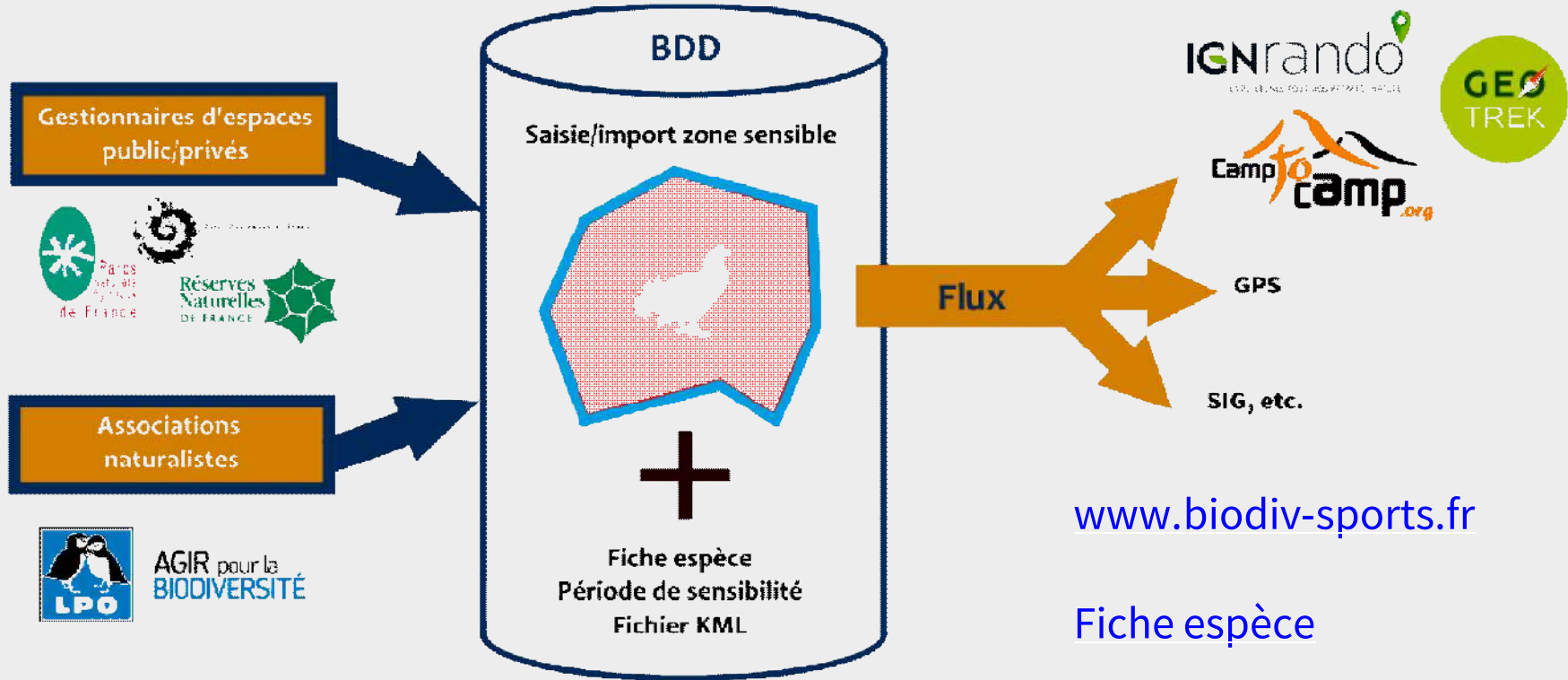
Présentation du projet

- **Pratiques concernées** : vol libre, escalade, alpinisme, ski de randonnée/raquettes et randonnée pédestre.
- **Espèces concernées** : galliformes de montagne (tétrasyre, lagopède alpin), rapaces rupestres (aigle royal, faucon pèlerin, grand duc d'Europe, vautour fauve, gypaète barbu) et bouquetin des Alpes.
- **Interactions** : **ski de rando**/galliformes/bouquetin, **alpinisme**/galliformes/rapaces rupestres/bouquetins, **escalade**/rapaces rupestres, **vol libre**/rapaces rupestres/bouquetins ainsi que les différentes interactions liées à la **randonnée**
- **Espaces pilotes** : massif de la Chartreuse, massif des Bauges, massif des Écrins, massif de Belledonne, massif du Vercors.

En 2018

Ouverture à de nouveaux espaces (Massif central, Alpes du Nord et du Sud), de nouvelles pratiques sportives (ski de piste, trail, vtt, sports en eaux vives) et intégration de nouvelles espèces. Recherche de nouveaux sites partenaires.

Présentation du programme BIODIV'SPORTS



www.biodiv-sports.fr

Fiche espèce

Exemple d'affichage sur C2C
(Id : c2corg ; mdp : c2corg)

BIODIV'SPORTS



Présentation du programme BIODIV'SPORTS

Liste 100

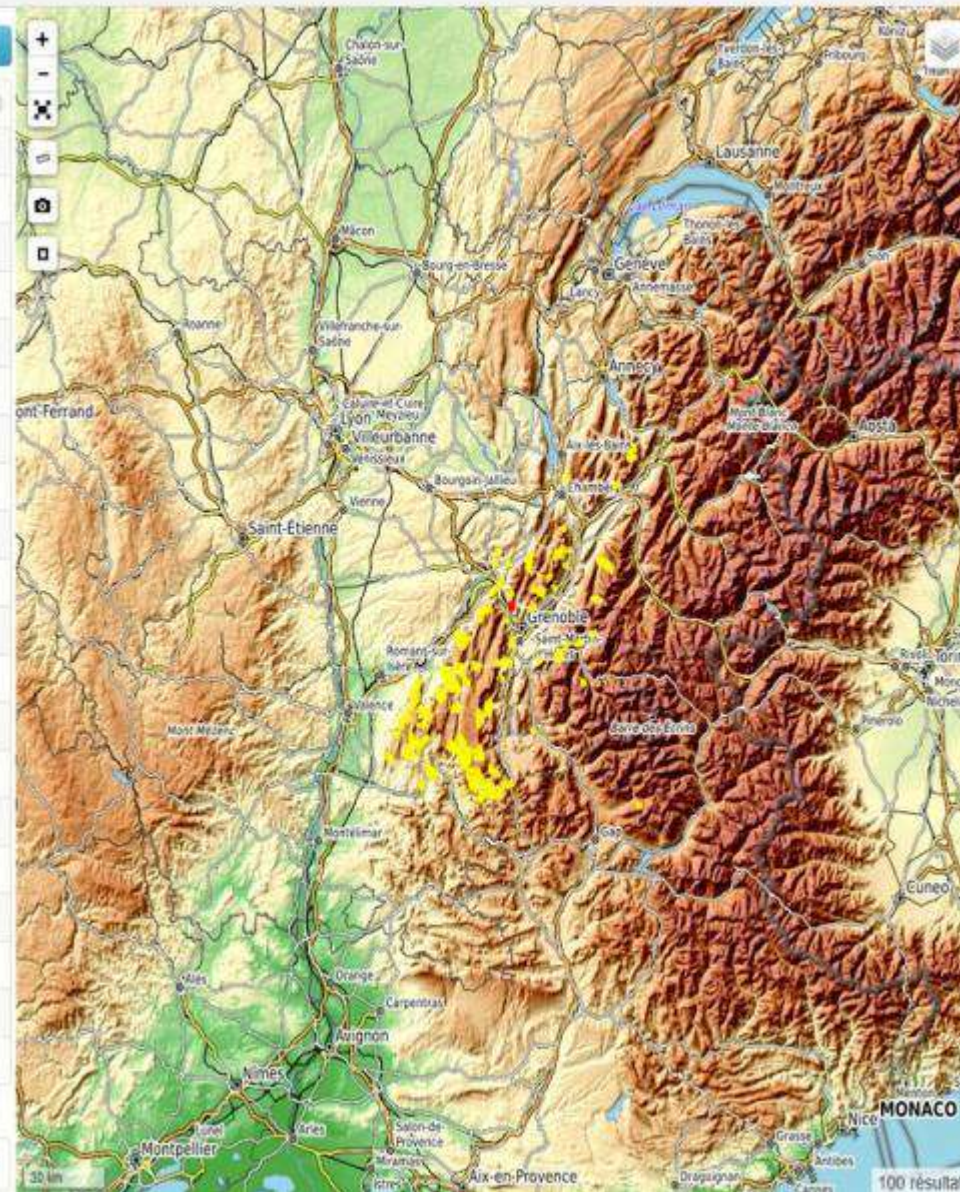
iambert LPO

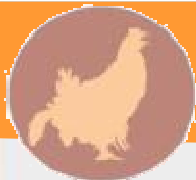
+ Ajouter une zone espèce

+ Ajouter une zone réglementaire

Filtre

Zone sensible	Catégorie
★ Tétrás lyre	Espèce
★ Tétrás lyre	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Aigle royal	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce
★ Faucon pèlerin	Espèce





Présentation du programme BIODIV'SPORTS



Propriétés LPO

Fichiers attachés (0)

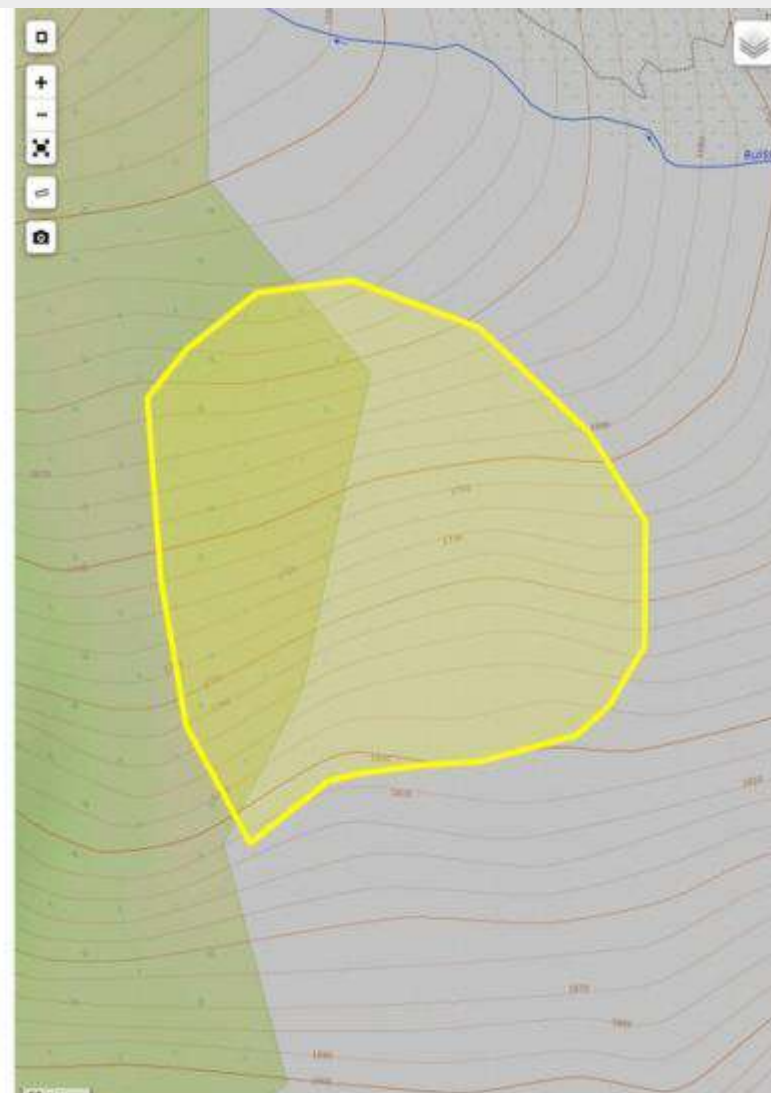
Historique

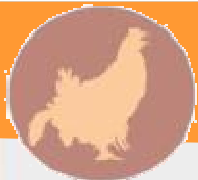
DOT DOC PDF

Modifier

Informations

Zone sensible	Tétras lyre
Période	Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre
Pratiques sportives	Terrestre
URL	http://sere.lpo.fr/wp-content/uploads/2018/02/Tetras-lyre.html
Description	<p>Zone d'hivernage du tétras lyre: Suite à des suivis réalisés par l'ONCFS et un travail de concertation mené localement avec fédérations, clubs de pratiquants et individuels de ski de randonnée il a été convenu d'établir deux zones sensibles pour l'espèce.</p> <p>Cette zone est matérialisée sur site et un panneau d'informations est présent à l'entrée de la Réserve.</p> <p>Merci d'éviter la zone à la descente du col du Mouchillon.</p> <p>En savoir plus</p> <p>Merci de respecter ces zones. Bonne sortie, bon ski.</p>
Contact	LPO Isère : adrien.lambert@lpo.fr ou ONCFS : Dr.auvergne-rhone-alpes@oncfs.gouv.fr
Structure liée	LPO
Publié	English French Italian (Date de publication: 29 Novembre 2017)
Date d'insertion	29 Novembre 2017 15:49 (15 semaines)
Date de modification	13 Mars 2018 16:46 (1 semaine)





Utilisation de l'API

Par les plateformes recensant des itinéraires

- **Informer les pratiquants** des zones sensibles dans leur propres outils de communication et/ou de pratique
- Diffuser un contenu pédagogique (avec des clefs de compréhension des sensibilité et si possible des façon d'agir) ;
- Développer la connaissance du milieu naturel et des interactions avec la faune.

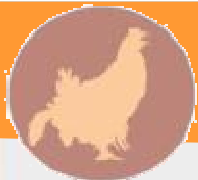
Autres

- **Intégrer les zones de sensibilité dans un SIG** (collectivités, entreprises, ...)
- **Éditer des cartes** à jour pour diffuser aux pratiquants, clubs, fédérations.
- Intégration sur site internet

Pour :

- Valoriser des bonnes pratiques
- Informer sur la gestion d'un espace naturel
- Prévenir les conflits d'usages
- Protéger les espèces et espaces sensibles





Rejoindre la démarche

Utiliser l'outil

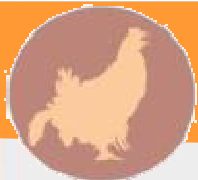
- Possibilité d'évolutions sans contrainte technique (ajout espèce, pratique sportive, etc.)
- Mise à disposition gratuite et libre des données transmises par l'API
- Gouvernance partagée entre les structures utilisatrices
- **Partenariat conventionné** : cadrer l'utilisation de l'outil, partager les coûts techniques et d'animation de la plateforme, permettre le développement de l'initiative ;
- Un compte par structure, garder la maîtrise des informations sur son territoire

Conditions de mise en ligne sur l'outil

- **Zones en lien avec une ou plusieurs pratiques sportives** ;
- **Zones issues de la concertation** ou zones réglementaires.

Pour :

- Pérenniser l'outil
- Adapter et faire évoluer l'outil en fonction des contextes locaux
- Mettre en commun et harmoniser les informations transmises



Merci !

Adrien Lambert

Chef de projet

adrien.lambert@lpo.fr

04 76 51 51 32

07 67 59 37 61



Merci pour votre attention, participation et investissement !

